



## MICRO-PRÊTS POUR LES PETITES ENTREPRISES

### *Le Programme de prêts pour l'autodéveloppement*

Le Programme de prêts pour l'autodéveloppement est offert par la **VanCity Savings Credit Union** en coopération avec **Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO)**.

#### Conditions d'admissibilité

Ce programme de prêts a été conçu spécialement pour aider les petites entreprises qui répondent à l'un ou l'autre des critères suivants :

- être membre en règle de la VanCity Savings Credit Union depuis au moins six mois; ou,
- être inscrite au Programme de bénéficiaires aux travailleurs indépendants ou à tout autre programme d'aide aux entrepreneurs, ou être une ex-participante; et
- être établie ou sur le point de l'être dans le Lower Mainland de la Colombie-Britannique, dans la vallée du Fraser ou dans la zone métropolitaine de Victoria.

Pour être admissibles, les requérants doivent avoir la ferme intention de lancer ou de développer une petite entreprise. Cet engagement peut se manifester par la volonté de consacrer de nombreuses heures au démarrage ou à la gestion de l'entreprise, et par une participation financière quelconque à l'entreprise, future ou existante.

#### Utilisation des prêts

Le Programme de prêts pour l'autodéveloppement est conçu pour donner accès à du financement à des projets qui ne seraient normalement pas financés par les établissements de prêt traditionnels, par exemple :

- des projets de recherche et de développement menant à la commercialisation,
- le développement pré-commercial et commercial de produits ou de services,
- le développement de marchés intérieurs ou étrangers,
- l'expansion des capacités de production ou de service,
- l'acquisition et l'utilisation de nouvelles technologies,
- les marges de crédit pour les transactions financières.

#### Modalités des prêts

Les modalités des prêts ont été étudiées pour vous donner toute la latitude et toute la souplesse dont vous avez besoin pour maintenir votre marge brute d'autofinancement à un niveau acceptable tout au long de l'année. Les prêts sont tous assujettis aux conditions suivantes :

- leur remboursement peut s'étaler sur cinq ans ou moins;
- leur montant peut atteindre jusqu'à 35 000 \$ par emprunteur;
- le remboursement du principal peut être reporté jusqu'à deux fois par année (cette possibilité s'applique également aux deux premiers remboursements);
- les intérêts peuvent être capitalisés pendant un an;
- les taux d'intérêt sont alignés sur le taux préférentiel de VanCity Savings Credit Union\*, plus une prime de risque de 3 à 6 %;
- la décision finale d'approuver ou non le prêt appartient à VanCity Savings Credit Union.

\* Le taux préférentiel de VanCity Savings Credit Union fluctue en fonction des taux d'intérêt du marché.

#### Comment présenter une demande?

Pour plus d'information sur le Programme de prêts pour l'autodéveloppement ou sur d'autres programmes et services offerts en collaboration avec la VanCity Savings Credit Union, visitez son site Web à l'adresse [www.vancity.com](http://www.vancity.com).

